

remarques étaient conformes au Règlement, et seul le silence du député de Lapointe était irrégulier.

Monsieur le président, je terminais la lecture du rapport du projet de loi. Le député de Lapointe essaie de m'entraîner hors du sujet.

L'amendement à l'étude est le meilleur qui ait été présenté depuis le début et j'en suis d'autant plus fier qu'il a été proposé par un député libéral. J'aime bien les libéraux sincères, car j'estime qu'il y a du bon monde parmi les libéraux. Toutefois, un bon animal attaché par le cou ne vaut pas cher. Libérons les libéraux, nous verrons que les travaux de la Chambre seront accélérés et les amendements, acceptés.

J'en étais rendu... on m'a fait perdre un peu le fil de mes idées?

Une voix: Il n'était pas gros.

L'hon. M. Turner: Votre fil n'était pas gros.

M. Gauthier: Mais l'amendement n'est pas «gros», c'est juste un mot. Il nous faut parler pendant 20 minutes sur un mot, tout en demeurant dans le cadre de l'amendement. Le député de Lapointe, qui est avocat, surveille si l'on dévie un peu du sujet, mais lui n'a rien à faire. Il ne dévie pas, puisqu'il ne parle pas.

J'ai ici une autre lettre de protestation que je voudrais adresser au ministre...

M. Marceau: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur...

M. Gauthier: Je vois, monsieur le président, qu'il ne me reste que trois minutes. Je demanderais donc à la Chambre la permission de lire cette lettre.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je vois que le député de Lapointe veut poser la question de privilège. Je l'écouterai comme il se doit.

[Français]

M. Marceau: Monsieur l'Orateur, je voudrais faire remarquer à mon honorable ami qu'il vient de porter un jugement téméraire et inexact. J'ai parlé en deuxième lecture sur ce bill, j'ai déjà exprimé mon opinion, et ce qu'il dit, à mon sujet, est injuste.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Il ne s'agit pas vraiment d'une question de privilège.

[M. Gauthier.]

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le président, je respecte et j'estime mon ami de Lapointe. Je lui ai tout simplement dit qu'il n'avait pas parlé sur l'amendement. J'aimerais bien l'entendre et je crois que ce n'est pas trop lui demander.

Maintenant, je voudrais, pour la gouverne du ministre de la Justice, lire une lettre publiée dans *Le Droit* du 30 janvier 1969. Voici:

Vis-à-vis la loi sur l'avortement, les hôpitaux catholiques se disent dans une fâcheuse position.

Dans une lettre envoyée au ministre de la Justice...

Il a donc reçu une lettre. Je continue la citation:

...l'Association des hôpitaux catholiques du Canada soutient que le projet de loi... tendant à rendre légal, dans certaines conditions, l'avortement thérapeutique pourraient bien placer les hôpitaux catholiques dans de fâcheuses positions.

● (9:20 p.m.)

Et je suis sûr, encore une fois, que c'est à cause de cela que le député de Gatineau veut essayer de corriger la situation. Je continue:

Les hôpitaux catholiques empêchent en effet de fournir à de telles fins des locaux, de l'équipement ou du personnel relevant de son autorité.

A partir de cette position l'AHCC... soutient que le projet de loi placerait les hôpitaux catholiques dans une position extrêmement vulnérable puisque les autorités provinciales peuvent les obliger, d'après les amendements projetés au Code pénal, à former des comités d'avortements dans leurs propres établissements.

Par conséquent, l'AHCC demande, au nom de tous ses membres, qu'une clause particulière soit incluse au projet d'amendement afin de protéger les hôpitaux catholiques et leur personnel contre l'obligation de former de tels comités.

Et cet amendement répond à leur demande.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais, à mon tour, féliciter l'honorable député de Gatineau (M. Clermont) d'avoir présenté un amendement au bill C-150, en vue d'éclaircir un article du bill et de le rendre plus juste. Toutefois, je me demande s'il est allé assez loin.

En prenant la parole, monsieur l'Orateur, pour appuyer cet amendement, je voudrais faire une mise au point. Même si j'appuie cet amendement, qui explique l'article 18 du bill C-150, cela ne signifie pas que j'appuie l'article 18. Je tiens à le mentionner encore bien clairement. Je m'oppose à toute libéralisation de la loi relative à l'avortement et je sais qu'un autre amendement visant à abroger du bill C-150 l'article 18 existe, et je l'appuierai sans réserve.